AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

ville de Saint Jean d'Angély

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 7 FÉVRIER 2019 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D2 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2019

Date de convocation : ..... 1er février 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean MOUTARDE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henoch CHAUVREAU	donne pouvoir à	Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Excusés : 3

Jacques COCQUEREZ
Henriette DIADIO-DASYLVA
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

*****

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture le 8 février 2019

Affiché le 8 février 2019

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

N° 2 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2019

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (Loi NoTRE), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Enfin, le présent rapport sera transmis par la Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport.

Le Conseil municipal, après délibération,
a pris acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2019, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour : 21 Contre : 5 Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture le 8 février 2019

Affiché le 8 février 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2019

***

I - Contexte général : situation économique et sociale

1- Situation globale
2- Situation de la collectivité

II - La loi de finances 2019

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

1- Les recettes de fonctionnement
- La fiscalité
- Les concours financiers versés par l'Etat
- Les autres recettes

2- Les dépenses de fonctionnement
- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les charges financières
- Les charges de gestion courante

3- Section d'investissement
- Les recettes d'investissement
- Les dépenses d'investissement
- La dette

IV - Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientations budgétaires

1- L'épargne brute au stade du DOB
2- La capacité de désendettement au stade du DOB
3-

V – Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

I – Contexte général : Situation économique et sociale

(Source : Note de conjoncture Insee – décembre 2018)

1 Situation globale

Zone euro

La zone euro, dont l'activité s'était mieux portée qu'en France au premier semestre 2018, a montré des signes d'essoufflement au troisième trimestre (+0,2 %). En particulier, l'activité italienne a marqué le pas et l'économie Allemande a calé. Certes, les difficultés d'adaptation de la production automobile allemande à la nouvelle norme antipollution entrée en vigueur en septembre sont pour beaucoup dans ce brutal coup de frein. Mais les climats des affaires, qui ne cessent de se dégrader depuis le début de l'année, suggèrent un affaiblissement de la croissance européenne qui ne se limiterait pas à des facteurs ponctuels.

Dans un climat international voilé, l'Europe connaît également des problèmes internes, qu'il s'agisse des modalités du Brexit à venir, des incertitudes budgétaires italiennes ou des tensions sociales en France. L'analyse des cycles économiques au sein de la zone euro suggère par ailleurs que l'activité des principaux pays serait proche de son potentiel, c'est-à-dire que le dynamisme associé au rattrapage consécutif aux récessions passées serait en passe de s'estomper. Malgré les soutiens budgétaires dans quelques pays, l'activité de la zone euro poursuivrait son ralentissement, avec une croissance d'environ 0,3 % par trimestre d'ici la mi-2019.

2 - Le sentiment économique s'est nettement replié dans les grands pays de la zone euro

Source : commission européenne (DG EcFin)

En France

Après un début d'année maussade (+0,2 % de croissance au premier comme au deuxième trimestre 2018), l'économie française s'est redressée cet été (+0,4 %). Ce retour à meilleure fortune était en partie acquis, avec le retour à la normale de facteurs ponctuels qui avaient grevé l'activité au printemps (maintenance dans les raffineries et grèves dans les transports ferroviaires notamment).

A l'horizon mi-2019, l'économie française progresserait à un rythme similaire à celui de la zone euro (0,2 % fin 2018, 0,4 % au premier trimestre 2019 puis 0,3 % au deuxième). En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 1,5 % en 2018, et son acquis de croissance pour 2019 serait de 1,0 % à mi-année. L'emploi conserverait également un rythme modéré (64 000

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

créations nettes au premier semestre 2019, après 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018) qui ne permettrait qu'une lente diminution du chômage (prévu à 0,9 % au printemps prochain).

Après d'importantes livraisons aéronautiques et navales fin 2018, la contribution du commerce extérieur à la croissance redeviendrait négative au premier semestre 2019. La progression de l'activité serait donc principalement portée par la demande intérieure : l'investissement des entreprises serait encore dynamique début 2019, en réponse aux tensions sur l'appareil productif, et soutenu par des conditions financières toujours accommodantes. L'investissement des ménages continuerait en revanche de se replier, comme l'indique l'évolution du nombre de permis de construire. Mais la consommation des ménages se redresserait, sous l'effet notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à 2,0 % mi-2019.

3 - Le soutien de la consommation compenserait le ralentissement de l'investissement et la baisse des exportations au premier semestre 2019

variation du PIB en % et principales contributions de la demande en points

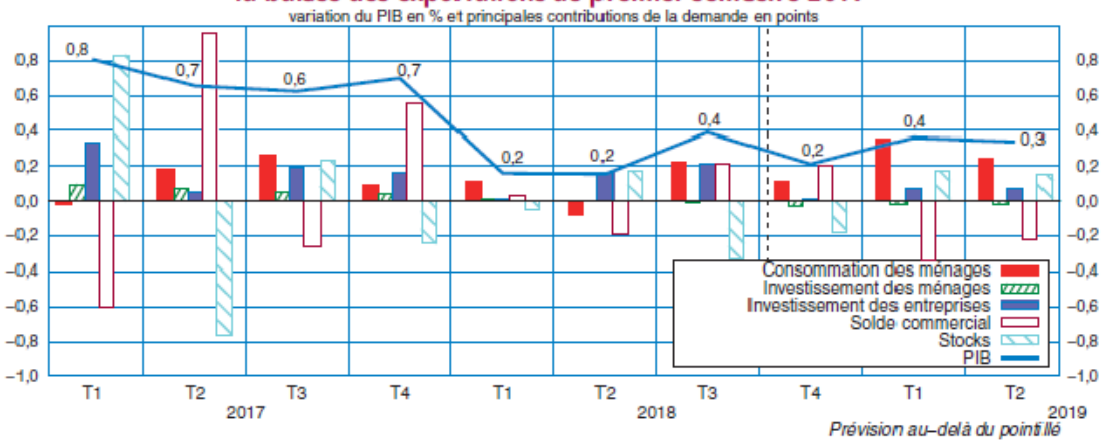

Source : Insee

2 - Situation de la collectivité

Mise en réseau d'alerte au titre des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017, la Ville a été contrainte de prendre des mesures exigeantes afin d'améliorer la capacité d'autofinancement et réduire l'encours de la dette.

Des mesures dynamiques ont été menées à la fois sur la section de fonctionnement pour maîtriser les dépenses (contribution SDIS, extinction de l'éclairage public la nuit, mutualisation avec Vals de Saintonge communauté, …) et sur la section d'investissement ou l'ensemble des projets ont été menés sans recours à l'emprunt.

Les efforts entrepris donnent aujourd'hui les premiers résultats en matière d'encours de dette et doivent se poursuivre. En effet, la Ville a prévu d'autofinancer ses dépenses d'équipement jusqu'en 2020 afin de ramener le ratio de dette par habitant en-dessous de la moyenne départementale.

Evolution de l'encours de la dette de 2008 à l'estimation 2020 (budget principal) en milliers d'€

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019	2020
11 167	10 872	10 974	10 948	10 896	11 286	10 326	10 034	10 640	9 941	8 942	7 777	6 647

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

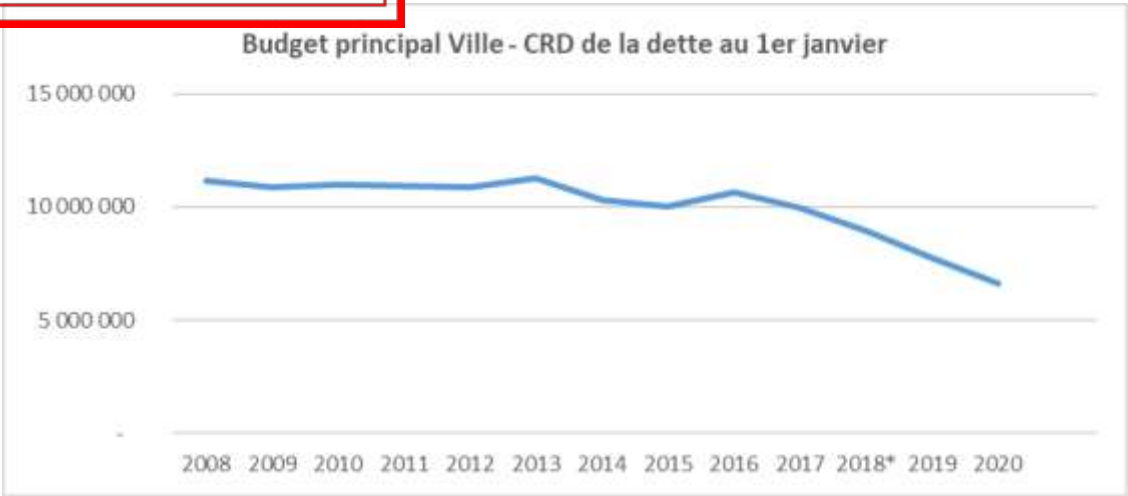

II - La loi de finances 2019

La loi de finances 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités locales mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale attendue au printemps.

En contrepartie du dispositif de contractualisation, le gouvernement maintient le niveau des dotations à son niveau 2018 enregistrant une légère hausse (70M€) pour atteindre 48,2 Md€. Le montant de la dotation de fonctionnement des communes et des départements est maintenu également à hauteur de 26,953 Md€. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 M€).

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et leurs groupements sont maintenus à un niveau élevé de 2,12 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA.

En raison de la reprise de l'investissement le FCTVA devrait augmenter de 37 Md€. Le texte confirme le principe de l'automatisation de ce fonds soit une forte simplification du dispositif.

Mais en contrepartie les crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités locales » devraient subir une baisse. Ils passent de 3,66 Md€ en 2018 à 3,43 Md€ en 2019.

La loi de finances prévoit une hypothèse de croissance pour 2019 de + 1,7 %, un déficit public pour 2019 de 1,9 % hors effets de la transformation du CICE en allègements (déficit temporaire de 0,9 point du PIB en 2019) et enfin une hypothèse d'inflation pour 2019 de +1,4 % (y compris tabac, après +1,8 % en 2018).

III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne le budget principal Ville, une consolidation du budget principal et des budgets annexes étant présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2018 n'étant pas clôturé les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

1 Les recettes de fonctionnement

D'un montant global estimé à ce jour à 8 398 229 €, elles se composent de la fiscalité, des dotations de l'Etat, du produit des services et du domaine, du produit de gestion divers et de la reprise de provision dans le cadre du refinancement de l'emprunt structuré FIXMS. Elles se répartissent comme suit :

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuation charges	3 085 €	4 237 €	455 €	14 485 €	3 655 €	2 000 €
Produits des services	201 815 €	292 332 €	204 307 €	243 708 €	236 500 €	248 727 €
Impôts et taxes	5 475 994 €	5 642 622 €	5 476 266 €	5 544 003 €	5 882 102 €	5 917 321 €
Dotations et participations	2 270 567 €	2 136 837 €	2 101 324 €	2 120 810 €	2 187 102 €	1 992 621 €
Autres produits de gestion	151 847 €	130 576 €	911 242 €	112 085 €	98 570 €	92 370 €
Produits financiers	17 €	99 €	90 €	163 €	75 €	
Produits exceptionnels	1 974 844 €	58 333 €	152 433 €	251 645 €	761 305 €	5 000 €
Reprise sur provisions		100 000 €		240 078 €	241 592 €	116 490 €
Recettes réelles	**10 078 168 €**	**8 365 036 €**	**8 846 117 €**	**8 526 976 €**	**9 410 901 €**	**8 374 529 €**
Recettes ordre	211 836 €	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	23 700 €
Total	**10 290 004 €**	**8 371 996 €**	**8 908 303 €**	**8 640 217 €**	**9 539 876 €**	**8 398 229 €**

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus, le produit de la fiscalité prend en compte la revalorisation des bases de 1,7 % ce qui génère, à taux constants, un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 74 883 € par rapport à 2018.

a. La fiscalité

FISCALITE					
Taxe habitation	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Bases	9 453 767 €	9 960 711 €	9 477 378 €	9 527 728 €	9 548 424 €
Evolution bases		5,09 %	**-5,10 %**	**0,53 %**	**0,22 %**
Taux	12,21	12,21	12,21	12,21	13,06
Produit	1 154 305 €	1 216 203 €	1 157 188 €	1 163 336 €	1 247 023 €
Foncier bâti	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Bases	9 295 646 €	9 460 185 €	9 520 678 €	9 644 483 €	9 913 893 €
Evolution bases		1,74 %	0,64 %	1,28 %	2,72 %
Taux	29,08	29,08	29,08	29,08	31,12
Produit	2 703 174 €	2 751 022 €	2 768 613 €	2 804 616 €	3 085 204 €
Foncier non bâti	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**
Bases	97 726 €	96 687 €	98 092 €	97 702 €	102 257 €
Evolution bases		-1,07 %	1,43 %	-0,40 %	4,45 %
Taux	54,32	54,32	54,32	54,32	58,12
Produit	53 085 €	52 520 €	53 284 €	53 072 €	59 432 €
Total produit	**3 910 564 €**	**4 019 745 €**	**3 979 085 €**	**4 021 023 €**	**4 391 659 €**
		2,72 %	**-1,02 %**	**1,04 %**	**8,44 %**

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

Le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, pour 2019, prend en compte une estimation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. Ce montant devra être validé par la CLECT courant 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	**1 189 985 €**	**1 153 437 €**	**1 121 854 €**	**1 103 154 €**	**995 299 €**	**1 106 503 €**

Le produit de la fiscalité directe y compris l'attribution de compensation versée par la communauté de communes représentera, en 2019, 66 % des recettes totales de fonctionnement.

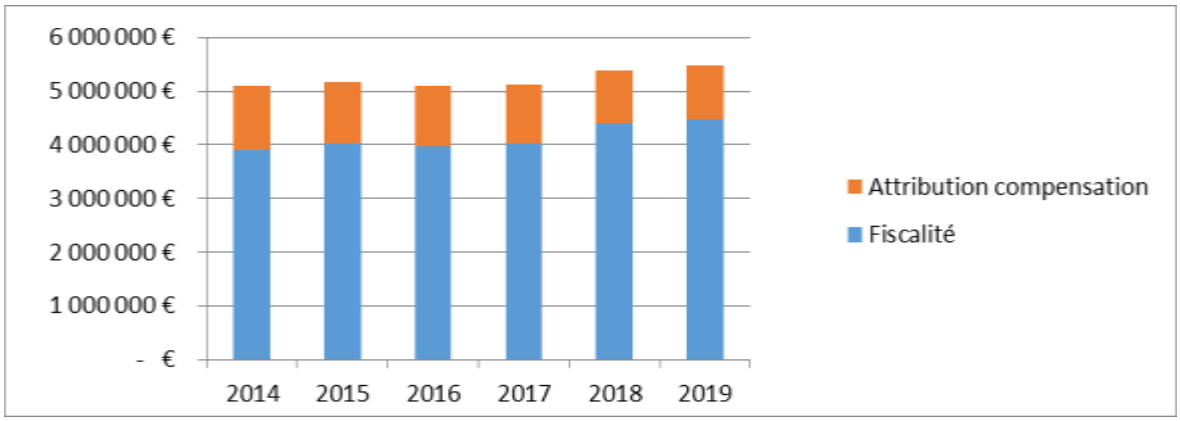

b. Les concours financiers versés par l'Etat

Au niveau de la DSR - Dotation de Solidarité Rurale - la Ville a bénéficié en 2017 et 2018 de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. A ce stade, cette fraction de la DSR n'a pas été reconduite pour 2019.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	893 000 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	544 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 000 €	181 000 €
Total	**1 800 734 €**	**1 755 296 €**	**1 586 940 €**	**1 695 264 €**	**1 763 469 €**	**1 618 000 €**

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

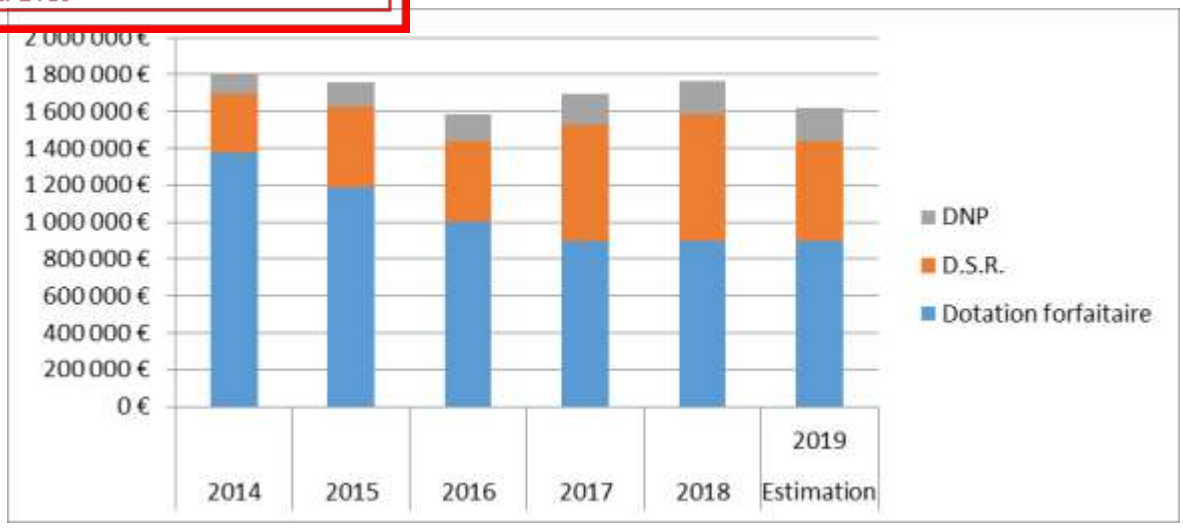

- Autres recettes
  - Produits des services et du domaine comprenant :
    - Le produit des régies, école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériel.
    - Le produit des loyers
  - Les diverses taxes : sur la publicité extérieure, les droits de mutation à titre onéreux, taxes sur les pylônes

2 - Dépenses de fonctionnement

A ce stade, d'un montant global de 7 874 491€ (dont 191 757 € de dépenses imprévues) les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses à caractère général	1 606 665 €	1 787 160 €	1 541 860 €	1 443 715 €	1 544 067 €	1 808 383 €
Charge de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	3 846 679 €	3 768 219 €	4 026 000 €
Atténuation de produits	14 134 €	11 448 €	9 414 €	6 740 €	15 106 €	19 000 €
Dépenses imprévues						191 757 €
Charges de gestion	956 067 €	1 072 043 €	917 039 €	1 175 463 €	785 706 €	921 847 €
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	207 599 €	315 064 €
Charges exceptionnelles	10 637 €	7 868 €	10 192 €	7 360 €	5 087 €	39 000 €
Provisions	25 000 €	25 000 €	265 078 €	267 603 €	39 085 €	18 340 €
Dépenses réelles	**6 825 120 €**	**7 109 007 €**	**6 985 569 €**	**6 970 492 €**	**6 364 869 €**	**7 339 391 €**
Opérations d'ordre	2 478 864 €	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	535 100 €
Dépenses Totales	**9 303 983 €**	**7 550 806 €**	**7 506 041 €**	**7 814 458 €**	**7 719 266 €**	**7 874 491 €**

- Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses entretien de bâtiments, matériel, terrains… et représentent 23 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2019. L'augmentation d'environ 17 % correspond principalement aux conditions du nouveau marché d'électricité et aux prestations pour travaux effectués par des entreprises (tontes, fauchages, diagnostic, …)

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 51 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite des remboursements de mise à disposition auprès de la communauté de communes et de la participation de l'Etat pour les emplois aidés, le seuil se situe à 49,7 %. Ces dépenses prennent en compte le personnel lié aux activités des budgets annexes (Transports et Salle de spectacles-EDEN) et donne lieu à refacturation.

L'augmentation de ce poste correspond aux évolutions de carrière et aux augmentations des cotisations ainsi qu'à la prise en compte de l'impact du recensement de la population et du scrutin des élections européennes.

	Source CA				**Réalisation 2018**	**Prévision BP 2019**
	2014	**2015**	**2016**	**2017**		
Dépenses de personnel	3 910 447 €	3 896 685 €	3 948 352 €	3 846 679 €	3 769 319 €	4 026 000 €
Dépenses totales*	7 196 487 €	7 507 249 €	7 506 369 €	7 814 458 €	7 719 265.€	7 874 491 €
	54,34 %	51,91 %	52,60 %	49,23 %	48,82 %	51,13 %

** y compris les dotations aux amortissements*

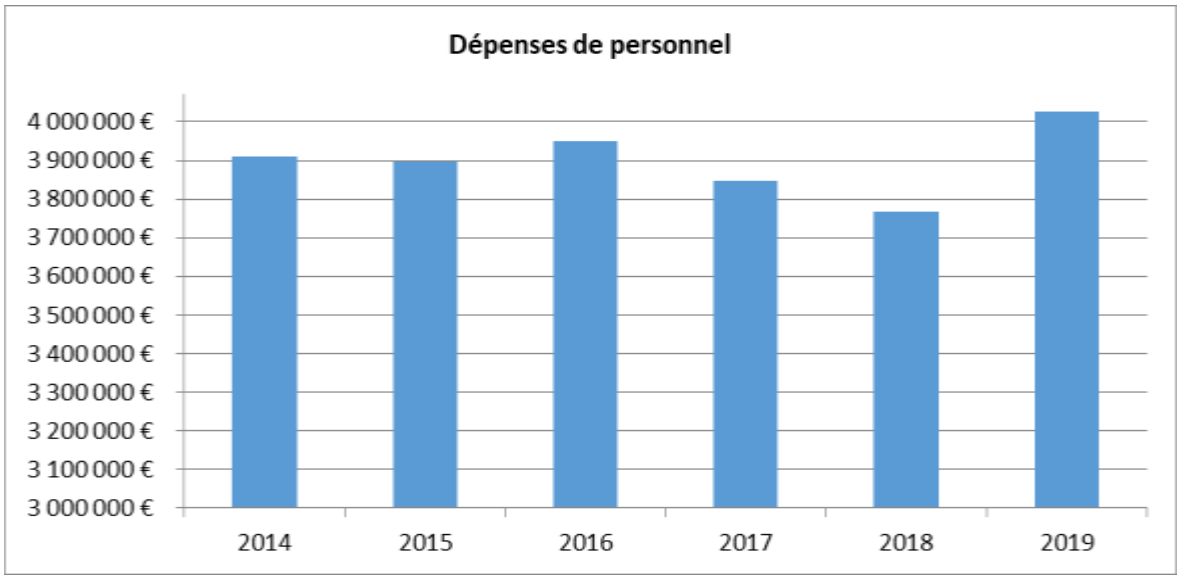

- Les charges de gestion

Le montant global des subventions versées aux associations s'élève à 354 340 € comprenant entre autres la subvention versée à l'Association de préfiguration de l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély à hauteur de 80 000 € suite à la dissolution de l'EPCC.

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**Prévision 2019**
Associations	298 817 €	275 350 €	218 190 €	215 495 €	240 704 €	354 340 €
EPCC		43 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	
Total	**298 817 €**	**318 350 €**	**308 190 €**	**305 495 €**	**330 704 €**	**354 340 €**

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

A ce stade, le montant global des subventions versées pour l'équilibre des budgets annexes s'élève à 176 077 €. Ces montants seront ajustés lors de la reprise des résultats 2018 des budgets annexes.

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Thermes	36 367 €	112 741 €	216 058 €	231 962 €		
Transports	15 742 €	29 221 €	25 739 €	17 930 €	27 065 €	32 810 €
Usines relais	35 409 €	28 956 €	28 858 €			
Bâtiment commercial		5 358 €			3 788 €	33 076 €
Salle spectacles EDEN			38 310 €	49 859 €		110 191 €
Total	**87 518 €**	**176 276 €**	**308 965 €**	**299 751 €**	**30 853 €**	**176 077 €**

Les charges de gestion comprennent également :

- Les participations versées aux organismes de regroupement, divers syndicats pour un montant global de 12 800 €,
- La participation versée au SDIS, pour 2019 à hauteur de 241 230 € soit une diminution de plus de 38 % par rapport aux années précédentes suite à la procédure engagée par la Ville,
- Les indemnités versées aux Elus pour un montant total de 136 100 €,

  - Les charges financières

L'engagement pris par la Ville de ne pas contracter d'emprunt et la conjoncture des taux bas, permet une réduction significative de ce poste tout en conservant une marge pour une éventuelle ligne de trésorerie (hors indemnité de refinancement de l'emprunt FIXMS).

Réalisé	2014	2015	2016	2017	Au 19/12/2018 2018	Prévision 2019
Frais financiers	302 171 €	308 804 €	293 634 €	222 932 €	207 593 €	200 800 €

  - Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les charges exceptionnelles comprenant les aides dans le cadre de l'amélioration de l'habitat pour un montant de 30 000 €,
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 535 100 €,
- Les dépenses imprévues pour un montant de 191 757 € à ce stade.

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Contingent SDIS*	388 134 €	389 299 €	150 000 €	390 077 €	280 000 €	241 230 €
Assemblée locale	134 617 €	144 887 €	135 593 €	129 426 €	129 049 €	136 100 €
Dotations aux amortissements	371 368 €	398 241 €	417 343 €	512 071 €	505 476 €	535 100 €

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

- Synthèse du fonctionnement

Ce graphique montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. Les données de 2014 à 2018 prennent en compte le réalisé et à partir de 2019, il s'agit d'une estimation au stade du DOB.

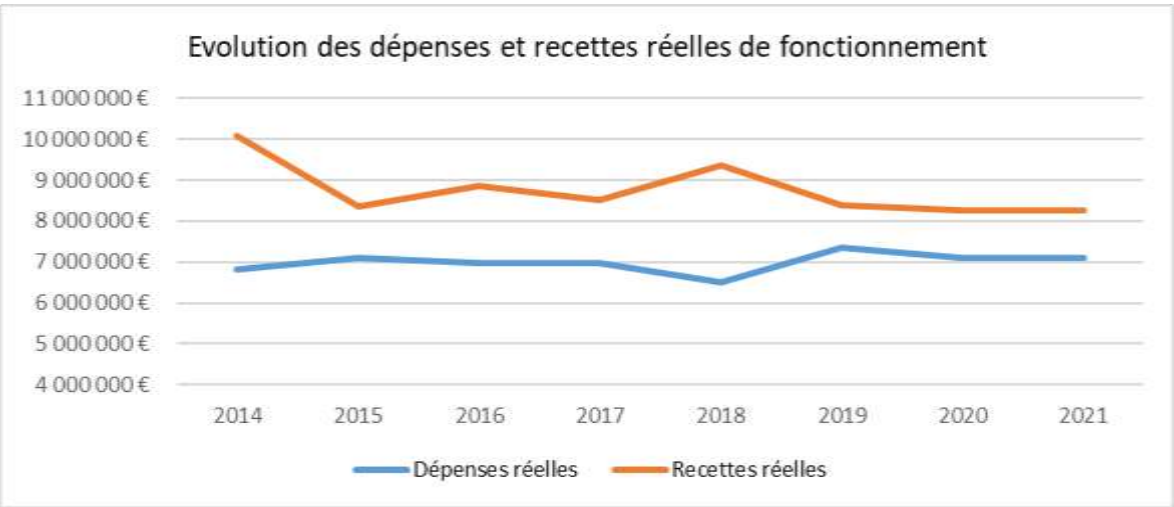

Pour 2019, la structure du fonctionnement se présente comme suit :

Recettes	8 398 229 €
Dépenses	7 874 491 €
Excédent dégagé	523 738 €
Reprise du résultat 2018	1 350 000 € (à ajuster à ce stade)
Soit un autofinancement de	**1 873 738 €**

3 - Section d'investissement

- Recettes d'investissement

Pour 2019, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

▪ Taxe d'aménagement	36 500 €
▪ FCTVA	32 000 €
▪ Dotations aux amortissements	535 100 €
▪ Cessions d'immobilisations	325 000 €
• Vente maisons	
▪ Autofinancement	1 873 738 €
▪ Autres (Remboursement AR NCA)	10 000 €
▪ Intégration Etudes	49 090 €
▪ Intégration participation SDEER	50 000 €
Soit un total de	**2 911 428 €**

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

- Dépenses d'investissement

Les dépenses sont composées des éléments suivants :

- Remboursement du capital de la dette 1 130 500 €
- Dépôts et cautionnements 1 500 €
- Amortissement des subventions 23 700 €
- Reprise sur taxe d'aménagement 29 208 €
- Attribution compensation versée 13 530 €
- Dépenses imprévues 193 000 €
- Intégration études 49 090 €
- Intégration participation du SDEER 50 000 €
- Les dépenses d'équipement d'un montant global estimé à ce stade à 1 420 900 € seront intégralement autofinancées et se concentreront principalement sur l'ensemble des programmes récurrents suivants hors mis l'aménagement de la rue du Palais pour un montant global de 440 000 € TTC (y compris le coût d'acquisition).

- Equipement,
- Informatique,
- Bâtiments,
- Réseaux et voirie,
- Sports,
- Développement du territoire.

- La dette

La Ville s'inscrit dans une politique de réduction de sa dette dont la gestion active concilie l'objectif majeur de baisse des frais financiers avec celui de maîtrise des aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêts.

- **Situation de l'encours de la dette au 1er janvier 2019**

L'encours total de la dette est réparti sur 4 budgets : budget principal Ville et budgets annexes : Bâtiment commercial, Transports, Assainissement.
La répartition est la suivante :

	CRD au 01/01/2018	CRD au 01/01/2019
Budget principal Ville	**8 942 106 €**	**7 777 444 €**
Bâtiment commercial	76 259 €	39 059 €
Transports	24 000 €	18 000 €
Assainissement	539 974 €	483 726 €
Total	**9 582 339 €**	**8 318 229 €**

A l'encours de la dette bancaire, il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements pour les budgets suivants :

- Budget principal Ville : 4 684,48 €
- Budget Bâtiment commercial : 1 268,69 €

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

- **Evolution de l'encours de la dette depuis 2014 au 1er janvier**

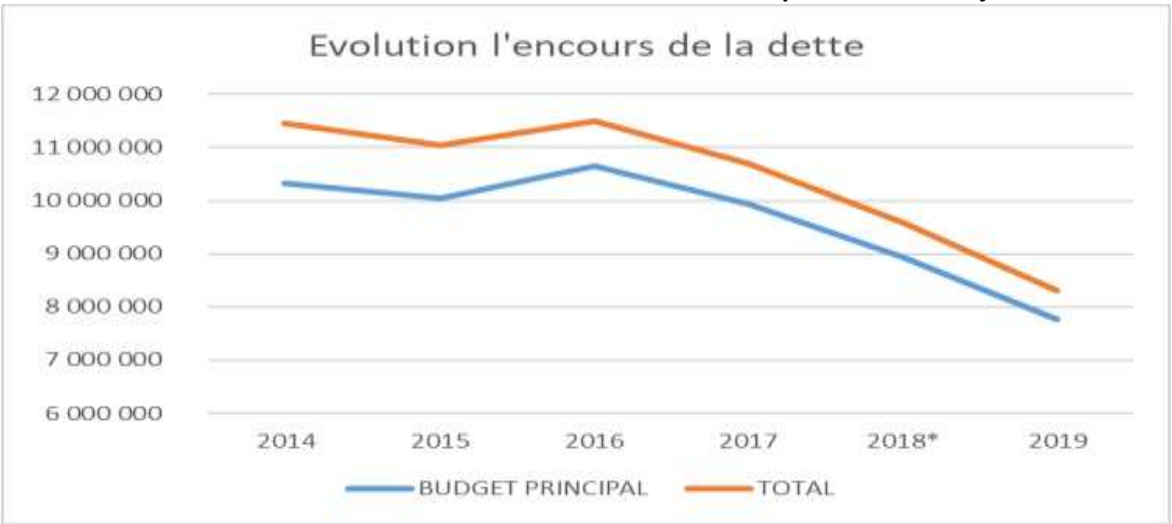

- **Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier par habitant de 2014 à 2021. La moyenne de la strate au 31 décembre 2017 est de 849 €.**

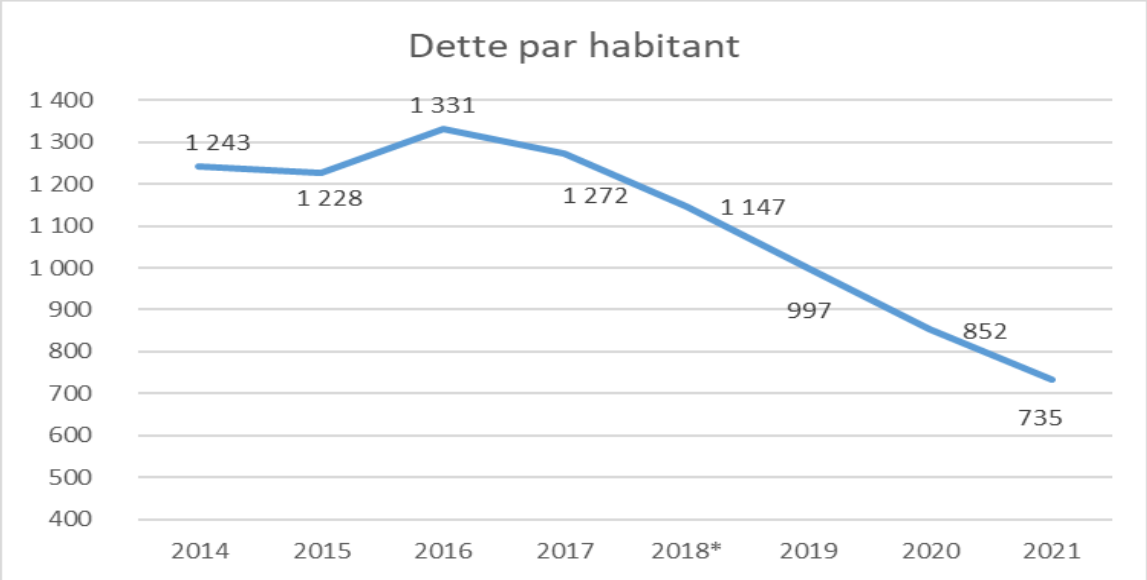

- **La répartition par prêteur au 1er janvier 2019 est la suivante :**

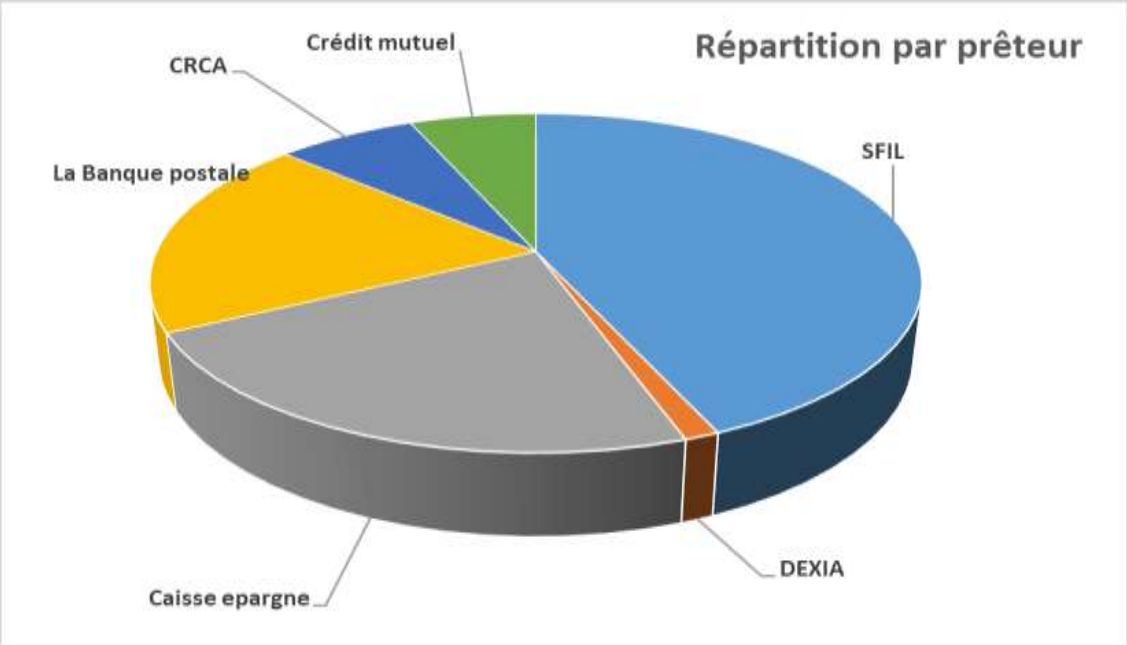

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

Les caractéristiques de la dette au 1er janvier 2019 (tous budgets confondus) se décomposent comme suit :

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2019

Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	8 324
Nombre d'emprunts	27
Taux actuariel	2,73 %
Taux actuariel résiduel	2,86 %
Marge moyenne	1,04 %
Durée résiduelle	08 ans 08 mois
Duration résiduelle	04 ans 06 mois
Vie moyenne résiduelle	04 ans 07 mois

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	6 368 701,53	76,51	25
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	1 955 480,55	23,49	2
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	440 920,65	5,30	2
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	4 952 070,98	59,49	15
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	0,00	0,00	0
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	2 931 190,45	35,21	10

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	5 604 889,43	67,33	18
EURIBOR03M	1 930 421,95	23,19	5
EURIBOR01M	440 920,65	5,30	1
EURIBOR12M	244 701,27	2,94	2
LICHF03M	103 248,78	1,24	1

TRANCHES DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
7.00% < taux	0,00	0,00	1
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0
4.00% < taux <= 6.00%	3 214 349,66	38,61	8
3.00% < taux <= 4.00%	560 294,50	6,73	3
2.00% < taux <= 3.00%	251 281,52	3,02	1
taux <= 2.00%	4 298 256,40	51,64	14

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
DEXIA CLF	3 720 644,76	44,70	12
CAISSE D'EPARGNE	1 890 574,86	22,71	7
LA BANQUE POSTALE	1 599 000,08	19,21	3
CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	581 788,65	6,99	2
CREDIT MUTUEL	526 220,56	6,32	1
Locataires	5 953,17	0,07	2

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	274 063,19	3,29	4
de 2 à 5 ans	816 942,32	9,81	5
de 5 à 10 ans	4 313 571,36	51,82	12
de 10 à 15 ans	2 044 605,21	24,56	5
au-delà de 15 ans	875 000,00	10,51	1

RA POSSIBLE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Non	138 563,87	1,66	5
A date d'échéance	8 185 618,21	98,34	22
A tout moment	0,00	0,00	0

PÉNALITÉ RA	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS	PENALITE	IC
Sans	926 132,54	11,13	3	0,00	0,00
3 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
6 Mois	526 220,56	6,32	1	3 282,96	0,00
9 Mois	0,00	0,00	0	0,00	0,00
x Jours	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Forfaitaire	0,00	0,00	0	0,00	0,00
Actuarielle	6 364 199,72	76,45	16	0,00	0,00
Autres	369 065,39	4,43	2	0,00	0,00
Total	8 185 618,21	98,34	22	3 282,96	0,00

- **Opérations menées au cours de l'exercice 2018**

La Ville n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice 2018, le montant du remboursement du capital s'élève à 1 264 110 € tous budgets confondus, la répartition par budget est la suivante :

- Budget principal : 1 164 663 €
- Budgets annexes
  - Bâtiment commercial 37 199 €
  - Transports 6 000 €
  - Assainissement 56 248 €

- **Provisionnement**

Enfin, par délibération du 27 février 2014, le Conseil municipal a décidé de constituer une provision pour risques potentiels sur les emprunts à risques, principalement pour le contrat d'emprunt à structure « complexe » classé 3-E sur la charte GISSLER.

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

Cette provision déterminée sur la base des calculs préconisés par la DGFiP, résultant de l'écart entre le taux forward et le taux fixe à la date d'émission du contrat (4,30 %) faisait ressortir un montant à provisionner de 247 000 € ce qui représente 7 % du capital restant dû à cette date.

Il s'agit de l'emprunt FIXMS souscrit auprès de DEXIA en 2006 dont le CRD au 1er janvier 2019 de 1 955 480,55 € est réparti comme suit :

- Budget principal Ville 1 596 004,63 €
- Budget annexe Assainissement 359 475,92 €

▪ **Dette 2019**

Comme indiqué en amont, la Ville n'empruntera pas en 2019 et procédera au remboursement du capital à hauteur de 1 233 706 € réparti comme suit :

- Budget principal Ville : 1 130 296 €
- Budgets annexes :
  - Bâtiment commercial 39 059 €
  - Transports 6 000 €
  - Assainisement 58 351 €

De plus, afin de sécuriser l'encours de la dette, la Ville va refinancer l'emprunt structuré dit « FIXMS » auprès de la SFIL à taux fixe sur la durée résiduelle du prêt. Ce refinancement donne lieu au paiement d'une indemnité de refinancement qui sera en partie financée par les provisions constituées depuis 2014. Cette opération sera présentée en détail dans un prochain rapport.

▪ **Etat des emprunts détaillés**

Voir la liste des emprunts en cours au 1er janvier 2019, tous budgets confondus, en annexe.

IV – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientations budgétaire

1- L'épargne brute au stade du DOB

A ce jour l'exercice 2018 n'étant pas clôturé, le résultat pourra subir des modifications.

- Fonctionnement

Recettes	
Réelles	8 374 529 €
Ordre	23 700 €
Total	**8 398 229 €**
Dépenses	
Réelles	7 339 391 €
Ordre	535 100 €
Total	**7 874 491 €**

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

Résultat de l'exercice Recettes réelles – Dépenses réelles	1 035 138 €
Reprise du résultat 2018 *(à ajuster)*	1 350 000 €
Epargne brute	2 385 138 €

2- La capacité de désendettement au stade du DOB

Pour mémoire, ce ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement brute –CAF. Il est exprimé en nombre d'années et mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.
Au stade du DOB, ce ratio s'élève à 2,79 années et le prévisionnel pour 2020 à 4,18. Il atteste de la solvabilité la commune, le seuil d'alerte se situe entre 9 et 10 années
En effet, l'une des principales priorités de la commune est de réduire l'endettement tout en maintenant la capacité à investir.

	2019	2020
CAF brute	2 385 138 €	1 358 903 €
Remboursement capital	1 130 540 €	945 200 €
CAF Nette	1 254 598 €	451 533 €
CRD AU 31/12	6 647 147 €	5 729 519 €
Population*	7 799	7 799
Dette par habitant	852 €	735 €
Année CAF	2,79	4,22

V - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2019
Budget principal Ville *Dont :* *-subventions d'équilibre versées aux budgets annexes* *-virement à la section d'investissement*	8 398 229 € *176 077 €* *1 873 738 €*
Salle de spectacles EDEN *Subvention équilibre* *Virement à la section d'investissement*	149 141 € *110 191 €* *0 €*
Bâtiment commercial *Subvention équilibre* *Virement à la section d'investissement*	48 941 € *33 076 €* *35 694 €*
Transports *Subvention équilibre*	40 610 € *32 810 €*
Assainissement *Virement à la section d'investissement*	270 523 € *43 387 €*

AR PREFECTURE
017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Reçu le 08/02/2019

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20190207-2019_02_D2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le
Affiché le

ETAT DE LA DETTE - tous budgets confondus

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat constaté - MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2019	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
108	2003	VILLE INVESTISSEMENT 2003	CLF - DEXIA CLF	16	R	EURIBOR03M	0,10000	2,10	M	01/11/2004	01/11/2004	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	2004	VILLE 2004 - 2	CLF - DEXIA CLF	15	F	TAUX FIXE	0,00000	3,95	A	01/04/2005	01/04/2005	350 000,00	29 361,92	0,00	1 159,86	29 361,92	30 521,78	0,00
122	2005	VILLE-Renég 2005 TIP TOP	CLF - DEXIA CLF	14	V	EURIBOR12M	0,10000	3,37	A	01/08/2006	01/08/2006	2 137 353,95	205 641,91	0,00	0,00	205 641,91	205 641,91	0,00
123	2005	BATIMENT COMMERCIAL Renég 2005 TIP TOP	CLF - DEXIA CLF	14	V	EURIBOR12M	0,10000	3,37	A	01/08/2006	01/08/2006	405 966,44	39 059,36	0,00	0,00	39 059,36	39 059,36	0,00
125	2005	VILLE - INVEST 2005	CLF - DEXIA CLF	20	F	TAUX FIXE	0,00000	3,66	T	01/11/2005	01/11/2005	1 000 000,00	407 912,99	2 091,71	13 995,14	54 368,94	68 364,08	0,00
126	2005	VILLE INVEST 2005	CLF - DEXIA CLF	15	F	TAUX FIXE	0,00000	3,72	A	01/01/2007	01/01/2007	500 000,00	123 019,59	3 097,62	4 576,33	39 518,21	44 094,54	0,00
130	2006	VILLE 2006	CLF - DEXIA CLF	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,07	A	01/01/2008	01/01/2008	1 000 000,00	326 628,15	10 124,73	13 279,70	76 906,21	90 185,91	0,00
131	2007	VILLE - renego 2006 TOFIX	CLF - DEXIA CLF	19	F	TAUX FIXE	0,00000	4,50	A	01/07/2007	01/07/2007	3 333 388,10	1 596 004,63	31 351,32	71 684,99	196 021,01	267 706,00	0,00
134	2007	ASSAINISSEMENT Renégo2006 TOFIX	CLF - DEXIA CLF	19	F	TAUX FIXE	0,00000	4,50	A	01/07/2007	01/07/2007	750 795,29	359 475,92	7 061,41	16 145,96	44 150,77	60 296,73	0,00
135	2007	ASSAINISSEMENT 2007	CE - CAISSE D'EPARGNE	0	F	TAUX FIXE	0,00000	4,53	T	16/10/2007	16/10/2007	284 000,00	124 250,00	1 008,92	5 304,06	14 200,00	19 504,06	0,00
136	2007	VILLE - INVEST 2007	CLF - DEXIA CLF	20	F	TAUX FIXE	0,00000	4,07	T	01/04/2008	01/04/2008	550 000,00	284 245,71	2 684,30	11 444,53	25 807,41	37 251,94	0,00
137	2007	VILLE - INVEST 2007	CLF - DEXIA CLF	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,68	A	01/03/2008	01/03/2008	800 000,00	246 045,80	7 318,30	11 490,34	57 366,35	68 856,69	0,00
138	2008	VILLE- 2008 IENA PREFI	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	16	R	EURIBOR03M	0,55000	0,74	T	31/03/2009	31/03/2010	600 000,00	140 868,00	0,00	309,17	23 478,00	23 787,17	0,00
141	2011	VILLE - INVEST 2010	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,49	T	25/06/2011	25/09/2011	780 000,00	344 343,89	15,38	1 213,64	45 912,52	47 126,16	0,00
143	2010	VILLE 2010 - Refinancement SG 139	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	18	R	EURIBOR01M	0,55000	0,58	M	01/01/2011	01/04/2011	860 000,00	440 920,65	58,76	762,92	40 083,72	40 846,64	0,00
145	2011	VILLE - INVESTISSEMENT 2011 CM	CM - CREDIT MUTUEL	15	R	EURIBOR03M	1,45000	1,54	T	31/01/2012	31/01/2012	1 000 000,00	526 220,56	988,42	6 460,02	65 777,56	72 237,58	0,00
148	2012	VILLE - INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,63	T	05/01/2013	05/01/2013	500 000,00	74 930,83	725,95	3 270,86	6 909,02	10 179,88	0,00
149	2012	INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	4,44	T	05/02/2013	05/02/2013	300 000,00	202 768,62	1 228,14	8 555,44	18 815,88	27 371,32	0,00
152	2013	Ville Investissement 2013 LBP	LP - LA BANQUE POSTALE	15	R	EURIBOR03M	1,60000	1,33	T	01/10/2014	01/10/2014	800 000,00	573 333,39	1 684,71	7 192,02	53 333,32	60 525,34	0,00
153	2014	VILLE - LBP INVESTISSEMENT 2014	LP - LA BANQUE POSTALE	15	R	EURIBOR03M	1,15000	0,85	T	01/09/2015	01/09/2015	900 000,00	690 000,00	423,26	5 566,96	60 000,00	65 566,96	0,00
155	2015	VILLE - investissement 2015 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FIXE	0,00000	1,83	T	05/06/2016	05/09/2016	1 000 000,00	875 000,00	1 100,00	16 440,00	50 000,00	66 440,00	0,00
156	2015	VILLE - CE Refinancement empr CDC	CE - CAISSE D'EPARGNE	13	F	TAUX FIXE	0,00000	2,13	T	05/12/2015	05/03/2016	326 666,00	251 281,52	331,38	5 103,21	25 128,16	30 231,37	0,00
157	2016	VILLE Investissement 2016 LBP	LP - LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,00000	1,24	T	01/04/2017	01/04/2017	380 000,00	335 666,69	943,68	4 011,86	25 333,32	29 345,18	0,00
158	2016	TRANSPORTS BUS PMR 2006	CE - CAISSE D'EPARGNE	5	F	TAUX FIXE	0,00000	0,84	T	14/01/2017	14/01/2017	30 000,00	18 000,00	17,73	110,26	6 000,00	6 110,26	0,00
159	2017	VILLE Transfert emprunt THERMES 129	CLF - DEXIA CLF	4	R	LICHF03M	0,15000	0,00	T	01/01/2018	01/01/2018	132 735,76	103 248,78	0,00	0,00	30 532,64	43 322,35	12 789,71
1001	2016	Ville Dépôts et cautionnements	Caution - Locataires	15	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	01/09/2016	01/09/2017	7 642,97	4 684,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1002	2017	Bat commercial Cautions loyers	Caution - Locataires	9	F	TAUX FIXE	0,00000	0,00	A	05/02/2018	05/02/2026	1 268,69	1 268,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL												**19 379 817,20**	**8 324 182,08**	**72 255,72**	**208 077,27**	**1 233 706,23**	**1 454 573,21**	**12 789,71**